

CONTRAT DE REFERENCEMENT EN LIGNE

entre

Valo Sàrl, rue du nant 8, 1207 Genève (ci-après « Valo »), agissant par ses organes légaux, adresse email info@valo.ch, d'une part,

et

X SA, rue (ci-après « X » ou « le Prestataire ») agissant par ses organes légaux, adresse email d'autre part,

collectivement désignées ci-après par « les parties ».

Etant préalablement exposé

Valo pour but le développement et l'exploitation de données et de solutions informatiques destinées aux entrepreneurs-propriétaires (ci-après « utilisateurs »), ainsi que toute prestation de services en rapport notamment avec la création, la valorisation, l'optimisation et la transmission des entreprises.

En outre, Valo permet de promouvoir et de recommander aux utilisateurs qui utilisent ses services en ligne, le recours à des prestataires professionnels externes en fonction de leurs besoins.

X est intéressé par le fait de devenir un prestataire référencé sur Valo.

Les parties se mettent d'accord de régler le présent contrat en convenant de ce qui suit :

Article 1 : Obligations de Valo

Valo s'engage à fournir à X un accès Prestataire en tout temps et en tout lieu sur sa webapplication ainsi que sur tout autre support ou plateforme informatiques que Valo est susceptible de développer dans le futur.

Valo s'engage à promouvoir et à référencer les services de X auprès des utilisateurs de Valo conformément aux critères que X aura sélectionnés dans son profil. Le référencement de X ne pourra débiter qu'après la création par X de son compte Prestataire et la signature du présent contrat.

Le référencement aura lieu sous la forme d'un profil Prestataire que X devra compléter et pourra agrémenter, dans le respect du présent contrat, en fonction de son offre de prestations. Ainsi, X sera susceptible de recevoir des demandes de contact (ci-après « leads ») adressées directement par les utilisateurs qui seront accessibles dans le tableau de bord de son compte.

Article 2 : Obligations du Prestataire

X s'engage à configurer et à administrer son compte et son profil Prestataire en se conformant en tout temps au respect des règles et lois en vigueur en Suisse, notamment celles relatives

à l'exercice de son activité professionnelle et économique, celles en matière de respect de la vie privée et toutes les règles de droit civiles, pénales et administratives.

Les frais éventuels de tiers engagés par X pour l'assister à remplir son profil et/ou pour assurer la veille des informations qu'il communique sur Valo sont à la charge exclusive de X.

X s'engage à créer son compte dans les 3 (trois) jours dès la signature du présent contrat afin de permettre à Valo de se conformer à ses obligations, en particulier de favoriser le référencement de X le plus efficacement et rapidement possible.

Si le profil Prestataire n'a pas été créé à l'issue de ce délai, Valo se réserve le droit unilatéral de mettre immédiatement fin au contrat (un email à X suffit) et de fermer l'accès au profil Prestataire de X.

En outre, X s'engage à conférer à Valo, pendant toute la durée du présent contrat, le droit de reproduire, distribuer, mettre à disposition et diffuser le contenu du profil Prestataire de X à tout utilisateur de Valo et qui sélectionne X comme Prestataire de choix. Cela inclut notamment la reproduction, la distribution, la mise à disposition et la diffusion auprès dudit utilisateur des raisons sociales, logos, marques et autres signes distinctifs appartenant à X, tels qu'ils figurent dans son profil Prestataire, dans la mesure nécessaire pour permettre à Valo d'exécuter ses obligations définies à l'article 1 ci-dessus.

X est responsable civilement et pénalement de toutes les informations communiquées sur son profil Prestataire ainsi que de toute activité menée à partir de son profil. Pour plus de précision, se référer à l'article 5 infra.

X s'engage à donner suite à chaque lead qu'il recevra dans un délai maximum de 72 (septante deux) heures à compter de la réception du lead dans son tableau de bord. Un email de réception de lead lui sera communiqué à l'adresse mail qu'il aura enregistrée comme étant son email de contact. A défaut de suivi ou si X n'a pas entrepris toute démarche pour prendre contact avec l'utilisateur dans ce délai, Valo se réserve le droit unilatéral de proposer à l'utilisateur un autre Prestataire de référence.

Si X ne donne régulièrement pas suite aux leads qui lui sont envoyés, Valo aura le droit unilatéral de mettre immédiatement fin au contrat et de fermer l'accès au profil Prestataire de X. Dans ce cas, la rémunération de Valo prévue par l'article 3 demeure pleinement et irrévocablement due par X, respectivement entièrement acquise à Valo si X l'a déjà versée.

Article 3 : Rémunération de Valo

La rémunération mensuelle due par X s'élève à chf (..... francs suisses). Elle sera exigible dès qu'un utilisateur sélectionne X en tant que Prestataire référencé par Valo.

A partir de cet instant, X recevra un lead dans son tableau de bord, ainsi qu'un email d'information et son paiement sera immédiatement et automatiquement effectué, d'avance pour la première période convenue.

Cette somme est due et est exigible mensuellement jusqu'à l'expiration du présent contrat. Le montant de l'abonnement s'entend toujours hors TVA.

En cas de non-paiement ou de retard d'une seule mensualité, Valo se réserve le droit unilatéral de mettre immédiatement fin au contrat (un email à X suffit) et de fermer l'accès au profil Prestataire de X.

Article 4 : Frais et dépenses

Chaque partie assume et prend à sa charge tous les frais qu'elle encourt en lien avec ses obligations contractuelles.

Article 5 : Exclusion de responsabilité

Valo décline toute responsabilité civile et pénale relative à la configuration, l'utilisation et l'administration du profil Prestataire de X notamment concernant la réalité et l'exactitude des informations communiquées dans son profil, les relations et les références de tiers, ainsi que toute autre information.

En conséquence, Valo ne pourra pas être tenue responsable d'une quelconque information erronée, fautive ou fallacieuse, voire pénalement répréhensible figurant et/ou issue du profil Prestataire de X ou du fait que Valo aura reproduit, distribué, mis à disposition ou diffusé, d'une manière conforme au présent contrat, le contenu du profil Prestataire de X.

Article 6 : Validité et Durée

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature et est conclu pour une durée indéterminée.

Chacune des parties peut résilier le contrat moyennant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois (un email suffit) sous réserve d'une résiliation immédiate au sens de l'article 404 du Code des Obligations suisse. La résiliation immédiate est également valable par Valo dans les cas mentionnés aux articles 2 et 3 supra.

En outre, l'ouverture d'une procédure de faillite ou concordataire d'une partie met fin automatiquement au présent contrat.

Article 7 : Dispositions finales

Toute communication prévue par le présent contrat sera envoyée à l'adresse du domicile figurant en entête du contrat ou à l'adresse email (dans les cas stipulés aux art. 2, 3 et 6 ci-dessus) que les parties se seront transmises.

Les parties sont considérés comme indépendantes l'une de l'autre. Elles conviennent que leurs relations ne sauraient être qualifiées de rapport de travail, société simple ou tout autre partenariat ou accord au sens de la législation suisse.

Chacune d'entre elles demeure donc libre dans ses décisions concernant l'exercice de son activité commerciale et économique. Elle n'aura aucun compte à rendre à l'autre partie, ni aucune autre obligation de quelque sorte que ce soit du fait de l'utilisation de la webapplication de Valo, en particulier concernant les relations juridiques ultérieures éventuelles que le Prestataire pourrait être amenées à conclure avec des utilisateurs, en dehors du cadre prévu par le présent contrat.

Si une disposition du présent contrat devait être ou devenir nulle ou sans effet, la validité des autres dispositions ne serait pas affectée.

Le présent contrat ne peut être modifié que moyennant le respect d'un accord écrit signé par chacune des parties.

L'acceptation et la signature par X du présent contrat vaut aussi acceptation des termes et conditions et de la politique de confidentialité de Valo.

Article 8 : Droit applicable et For

Le présent contrat est soumis au droit suisse.

Les parties déclarent reconnaître pour tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat, la compétence exclusive des tribunaux de la République et Canton de Genève, sous réserve d'un éventuel recours au Tribunal fédéral.

Fait à Genève en 2 exemplaires.

Valo Sàrl

X SA

Lieu et date : _____

Lieu et date : _____

Signature 1 : _____

Signature 1 : _____

Nom et titre 1 : _____

Nom et titre : _____

Signature 2 : _____

Signature 2 : _____

Nom et titre 2 : _____

Nom et titre 2 : _____